

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE**  
**Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

**DÉLIBÉRATION N° 21\_079**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION  
A LA REGION POUR LES FRAIS LIES  
AU CENTRE DE VACCINATION**

L'an deux mille vingt et un, le quatre mai à 19h,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -  
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**Date de la convocation :** mercredi 28 avril 2021

<p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <p>En exercice : 36 Présents : 32 Pouvoirs : 3 Votants : 35</p> <p><b>Résultat des votes :</b></p> <p>Pour : 35 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p><b>Présents les délégués avec voix délibérative :</b></p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Denis DEBELLE, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Christiane BROTO SIMON (Saint Franc) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean-Claude SARTER, Nathalie HENNER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Jean Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Pascal SERVAIS (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz)</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Mathias LAVOLE à Bertrand PICHON MARTIN, Bruno STASIAK à Myriam CATTANEO ; Céline BOURSIER à Jean Claude SARTER</p>
---	--

**CONSIDÉRANT** que la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse a mis en place un centre de vaccination permanent depuis le 6 avril 2021 suite à l'avis favorable du conseil communautaire informel du 16 mars 2021.

**CONSIDÉRANT** les frais supportés par la collectivité (administratifs, matériels, ménage...)

**CONSIDÉRANT** que la Région met en place une aide correspondant à 50% des dépenses de fonctionnement, plafonnée à 10 000 €/mois depuis le 1<sup>er</sup> avril et pour 3 mois.

**Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ (35 POUR)**

- **ACTE** l'ouverture du centre de vaccination depuis le 6 avril 2021,
- **AUTORISE** la Présidente à solliciter le financement de la Région,
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous les documents relatifs à cette aide.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture  
Le 07 mai 2021,

Po/ La Présidente,  
Jean Claude SARTER

